



REGROUPEMENT FÉMINISTE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 23 mars 2011  
Pour publication immédiate

## **Le RFNB demande au Premier ministre de revoir sa décision d'abolir le Conseil consultatif sur la condition de la femme**

Après 35 ans d'existence, le gouvernement Alward a aboli le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (CCCFNB).

« L'abolition du Conseil consultatif sur la condition de la femme une décision inacceptable pour les femmes du Nouveau-Brunswick. Le Premier ministre brise ainsi sa promesse électorale de travailler davantage avec le Conseil consultatif sur la condition de la femme. Nous demandons au Premier ministre de revoir sa décision » a déclaré Estelle Lanteigne, présidente du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB).

« Il est faux que les fonctions et les ressources du Conseil consultatif seront transférées à la Direction des questions féminines du gouvernement. La Direction effectue un travail crucial, mais ne peut pas remplir la fonction indépendante du Conseil consultatif. Si le Conseil est aboli, nous n'aurons plus d'information et d'analyse indépendante sur la condition des femmes au Nouveau-Brunswick, il faudra simplement se fier à ce que le gouvernement nous dira. Pour ce qui est de la réallocation des ressources, seulement 76 000 \$, c'est-à-dire 18 % du budget total, seront transférés à la Direction des questions féminines » a ajouté Madame Lanteigne.

« Le gouvernement dit vouloir que ses actions soient efficaces et efficientes. Comment pourra-t-il comprendre l'impact de ses actions sur sa population s'il n'a pas accès à des données sur les femmes, qui représentent 51 % de celle-ci? » conclut Madame Lanteigne.

-30-

**Pour plus de renseignements :**

Sarah LeBlanc, directrice générale  
Tél. : 506-381-2255

## Document de fond

### **Promesse brisée du gouvernement Alward :**

*Extrait de la plateforme du Parti progressiste-conservateur qui fait allusion au CCCFNB :*

« La transparence du gouvernement est primordiale et un nouveau gouvernement progressiste-conservateur dirigé par David Alward :

-participera activement avec les parties prenantes clés telles que le Conseil consultatif sur la condition de la femme, le Conseil sur la condition des personnes handicapées, et les Premières nations du Nouveau-Brunswick à l'amélioration du caractère inclusif des pouvoirs décisionnels de notre gouvernement » p. 35, Plateforme PC « Le Nouveau-Brunswick d'abord... pour un changement »

### **Transfert de fonds de seulement 76 000 \$ (22 % du budget annuel du Conseil Consultatif)**

Le budget du CCCFNB était de 418 000 \$ en 2010-2011. L'allocation budgétaire pour la Direction des questions féminines était de 3 339 000 \$ en 2010-2011 et augmentera à 3 415 000 \$ en 2011-2012, une augmentation de seulement 76 000 \$. Ceci veut dire qu'on peut seulement parler d'un « transfert » de ressources de 76 000 \$ entre le CCCFNB et la Direction des questions féminines, soit 18 % du budget du CCCFNB. La coupure réelle aux questions qui touchent les femmes est donc de 342 000 \$, en plus de la perte inestimable du mandat indépendant du CCCFNB.

### **Rôle du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick**

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a été créé en 1977. Le rôle du Conseil est de porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les femmes, et de donner son avis au Ministre, selon la loi qui l'a créé. Ce mandat lui a été confié par les femmes de la province.

*Tiré du site web du CCCFNB :*

«Nous sommes 13 membres nommées ainsi que quelques employées qui travaillons à promouvoir l'égalité des chances, le droit de ne pas subir de discrimination, le droit à un traitement égal, un bénéfice égal, un statut égal et l'égalité des résultats - ainsi que le respect des différences - des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la société néo-brunswickoise.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme est un organisme créé par le gouvernement provincial comme organisme de consultation et d'étude sur les dossiers relatifs à la condition féminine. Le Conseil remplit sa mission :

- en conseillant les gouvernements;
  - en sensibilisant la population aux dossiers, aux programmes et aux services.
  - en recommandant des lois, des politiques et des pratiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick;
  - en favorisant la constitution de réseaux entre les organismes féminins;
  - en assurant la collecte, l'étude et la diffusion de l'information; »
- [http://www.acswcccf.nb.ca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=402&Itemid=64&lang=fr](http://www.acswcccf.nb.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=402&Itemid=64&lang=fr)